

Lundi 24 octobre 2022

Fermeture actuelle de la piscine communautaire à Saint-Valery-en-Caux : Point d'étape

Suite à différents problèmes techniques majeurs rencontrés sur la piscine communautaire située à Saint-Valery-en-Caux, un équipement datant des années 70, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a été contrainte de fermer l'équipement public début 2021.

Cette décision de fermeture est intervenue dans le souci de garantir la sécurité des usagers, des scolaires et personnels de l'établissement.

Différents travaux ont été entrepris ces derniers mois par la Communauté de Communes sans pour autant permettre à ce jour de résoudre les problèmes structurels constatés sur le bâtiment et ses installations techniques, permettant ainsi de pouvoir rouvrir en toute sécurité et dans les conditions optimales pour les usagers, associations et scolaires notamment dans le cadre du savoir nager.

La CCCA a donc décidé de solliciter un bureau d'études techniques, expert de la programmation, gestion et fonctionnement des centres aquatiques, pour obtenir rapidement un diagnostic complet et une étude globale sur la situation de la piscine de Saint-Valery-en-Caux.

Cette étude devra permettre d'appréhender différents aspects : Diagnostic technique complet de la structure, volet règlementaire et sanitaire en lien étroit avec les autorités de l'ARS de Normandie, impacts pour les habitants, usagers, scolaires et tissu associatif, aspects juridiques et financiers dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public, volet social avec le personnel de la piscine.

Seules les conclusions de cette étude permettront de se prononcer sur les suites à donner.

Cette étude et cette réflexion viendront d'ailleurs s'associer à la finalisation actuellement en cours du projet de territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre intégrant un volet transition énergétique.

La flambée des prix de l'énergie sera également déterminante dans l'arbitrage des élus qui devrait intervenir en décembre prochain ; l'énergie représentant le deuxième poste de dépense dans la gestion des piscines publiques.

Les élus communautaires, le délégataire et le personnel sont pleinement mobilisés et mettent tout en œuvre pour faciliter l'information des usagers, l'organisation des séances scolaires, les cours collectifs de natation et l'accueil des particuliers.

A ce jour, l'ensemble des obligations de service public est assuré sur le second équipement communautaire, la piscine de la Vallée située à Cany-Barville, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ayant la chance d'être privilégié par rapport au reste du territoire du Département de la Seine-Maritime, en disposant notamment de deux centres aquatiques.

Communiqué de presse

La mission du savoir nager est pleinement assurée aujourd'hui sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Albâtre y compris pour les élèves de 6ème de Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux.

Tous les scolaires du territoire (primaires et collèges) qui étaient initialement prévus à la piscine du Littoral sont accueillis à la Vallée. Le planning a ainsi été réaménagé afin de garantir l'apprentissage du savoir nager.

La régie des transports, service de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, disposant de moyens techniques et humains, facilite aujourd'hui la mobilité sur tout le territoire, avec une prise en charge à 100% du coût des prestations transports supporté par l'établissement public.

Les associations sont également toutes accueillies et les créneaux de cours collectifs de natation ont été doublés afin d'offrir un nombre de places suffisant pour les enfants souhaitant s'inscrire.

Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre tient à rassurer la population et assure que tout est mis en œuvre pour que la fermeture de la piscine à Saint-Valery-en-Caux ait le moins de conséquences sur la vie quotidienne des habitants de ce territoire durable, solidaire et attractif.

Contacts presse - CCCA

Elise THIEULIN
02.35.57.97.91

Delphine MARIE
02.35.57.97.90